



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
6 juin 2008  
Français  
Original : anglais

---

### Lettre datée du 5 juin 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 1798 (2008) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil a prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) jusqu'au 31 juillet 2008, et aux déclarations de son président sur le même sujet publiées sous les cotes S/PRST/2008/7 et S/PRST/2008/12.

Dans la dernière déclaration, il est notamment indiqué que « l'Érythrée persiste à faire obstruction à l'action de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE), au point de remettre en cause son mandat même et de l'obliger à se réinstaller temporairement ailleurs » et que « le Conseil décidera, après consultations avec les parties, des modalités de l'action future de l'ONU et de l'avenir de la MINUEE ». À cet égard, je voudrais vous informer que la réinstallation temporaire des membres du personnel militaire de la MINUEE redéployés de l'Érythrée dans leur pays d'origine a pris fin le 19 mai. Je crois comprendre que le Conseil de sécurité tient actuellement des consultations sur l'avenir de la MINUEE, conformément à la déclaration de son président (S/PRST/2008/12).

En attendant une décision du Conseil sur la question et vu la situation qui prévaut, je propose que les soldats réinstallés temporairement soient à présent considérés comme ayant été rapatriés.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter cette proposition à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) **Ban Ki-moon**

